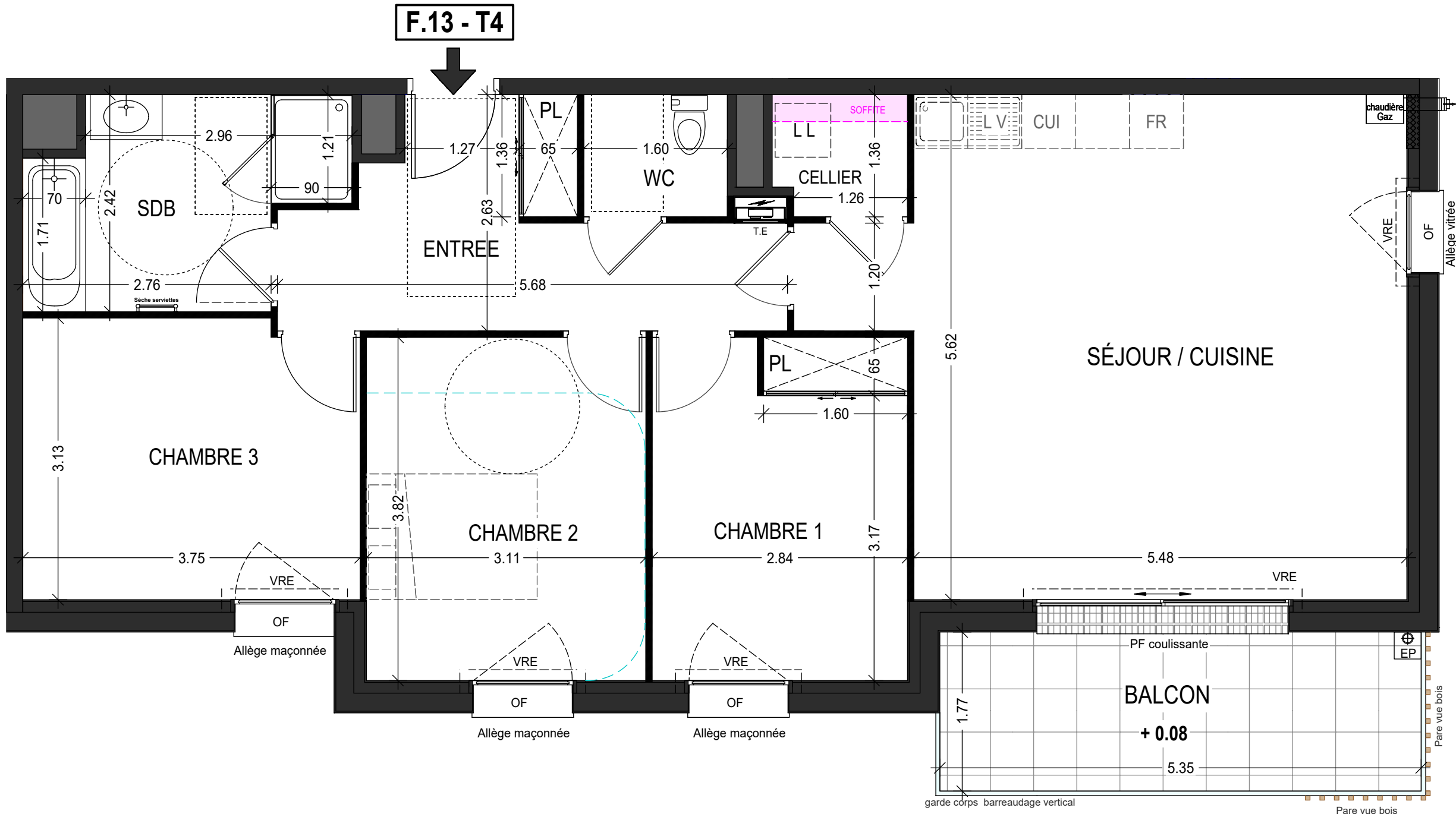


PLAN PROVISOIRE



" L'ANCRAGE "

Bâtiment F

Avenue Lieutenant Colonel LE GARREC - 56400 AURAY

ARCHITECTE

Agence ARCHIVOLTO

Architecte DPLG

11 Rue PAUL BERT - 56100 LORIENT

Tel: 02 97 21 63 39

Email: agence@archivolto.fr

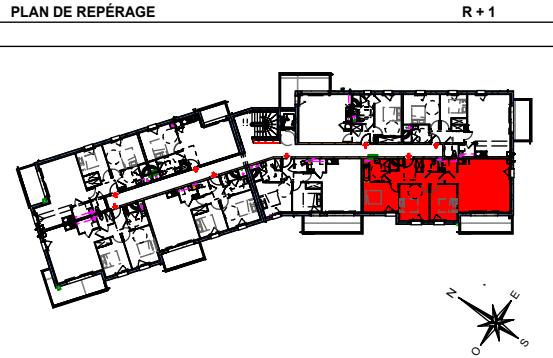
MAÎTRE D'OUVRAGE

ARC PROMO SUD BRETAGNE

1 Rue Général de Gaulle Arthoniac

Tel: 02 99 86 13 86

Email: groupe.arc@groupearc.fr



LOT	APPARTEMENT	TYPE	NIVEAU
	F.13	T4	R + 1

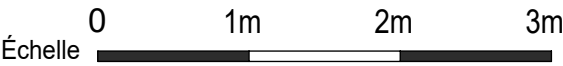
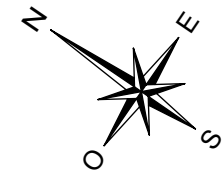
PIÈCES	SURFACES
Entrée + PL	9,93 m²
Séjour / Cuisine	32,43 m²
Sdb	7,27 m²
Wc	2,17 m²
Chambre 1	10,72 m²
Chambre 2	11,88 m²
Chambre 3	11,55 m²
Cellier	1,97 m²

TOTAL	87,92 m²
Balcon	9,48 m²

En fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif. Les surfaces et les côtes indiquées sont approximatives, les soffites, les faux plafonds et gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimension. Les canalisations, retombées et regards ne sont pas figurés. Les emplacements des prises, appliques, plafonniers, radiateurs ou convecteurs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer pour raisons techniques. La végétation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobilier (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue. Les hauteurs sous plafonds sont données hors épaisseur des revêtements de sol définitifs. Les surfaces de placard sont incluses dans les surfaces des pièces.

Etabli le 25.02.2025 Echelle: 1/50

Modifié le 23.05.2025



HSP	Hauteur sous plafond	CUI.	Plaque de Cuisson	FR.	Branchement Réfrigérateur
OF / OB	Fenêtre ouvrant à la française ou battant	EP	Descente eau pluviale	LL	Branchement Lave Linge
PF	Porte fenêtre		Faux Plafond	LV	Branchement Lave Vaisselle
			Retombée de poutre	PL	Placard
			HT sous soffite 2,20 m mini	VRE	Volet Roulant Electrique
				TE	Tableau électrique

Espace de Manoeuvre obligatoire pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Cercle de 150 Espace de Manoeuvre

